



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

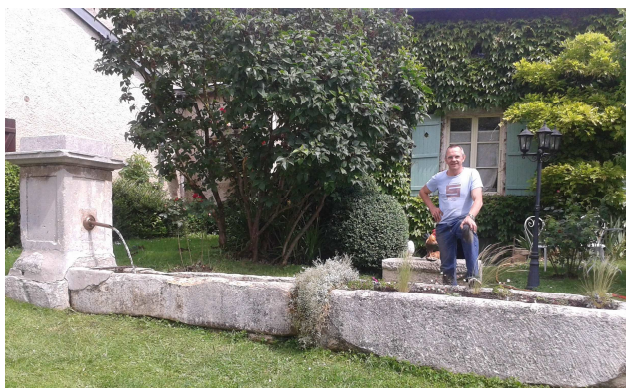
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

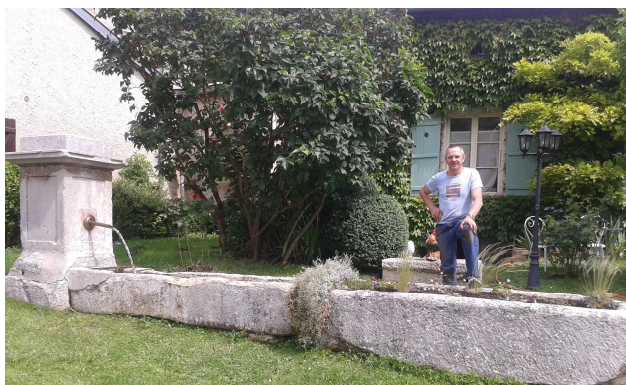
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux consorts SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

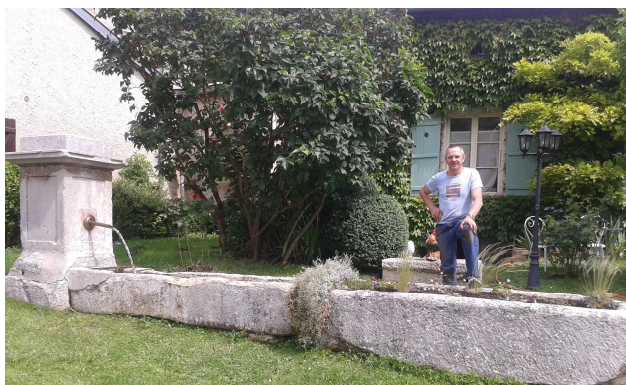
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

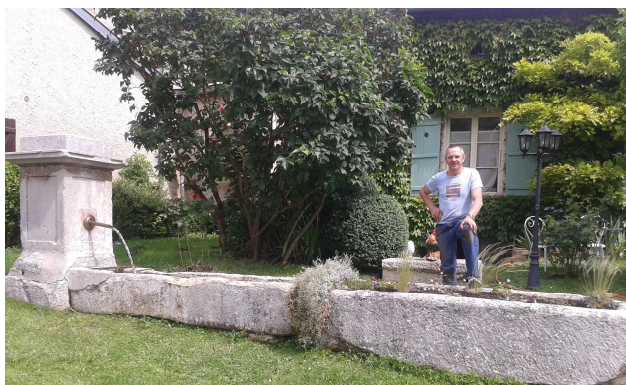
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux consorts SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

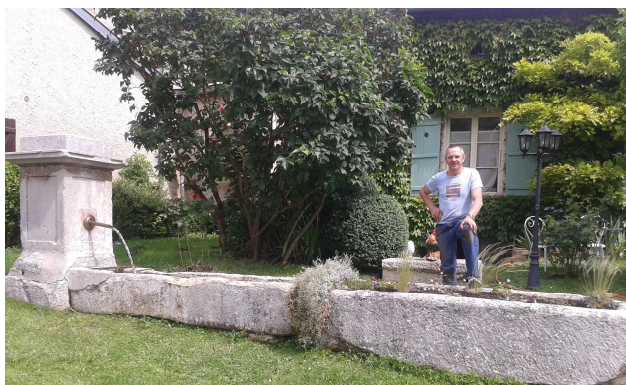
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

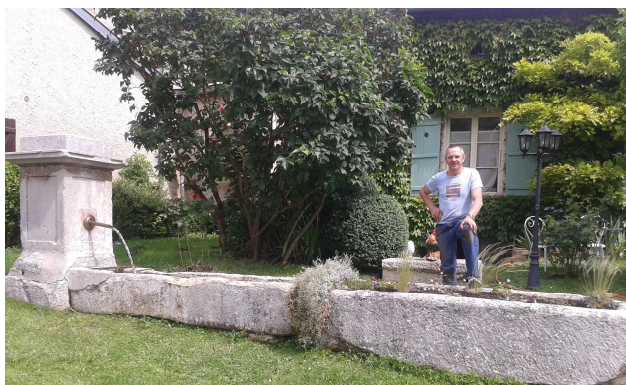
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

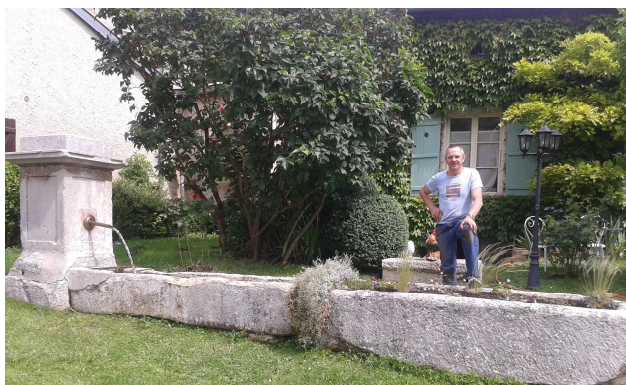
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

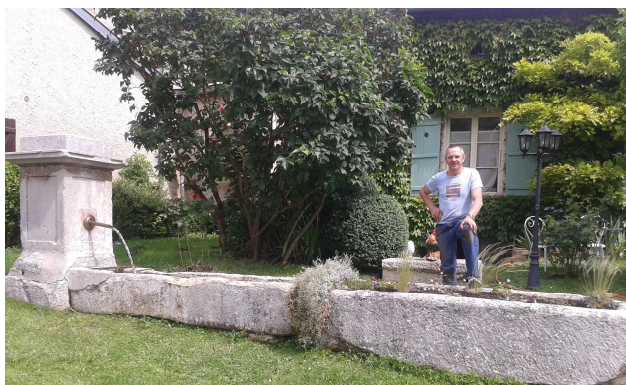
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

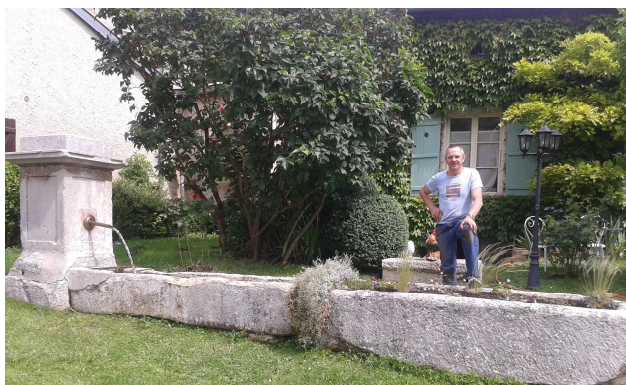
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

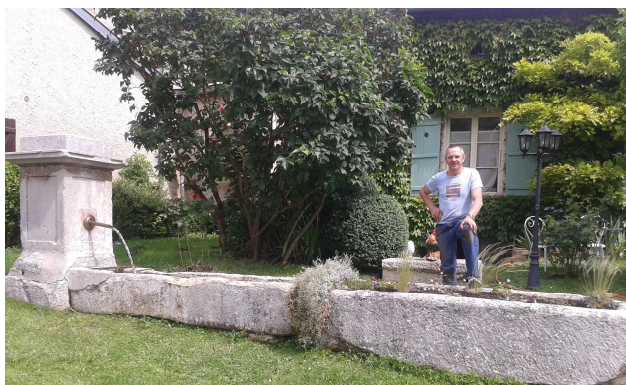
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

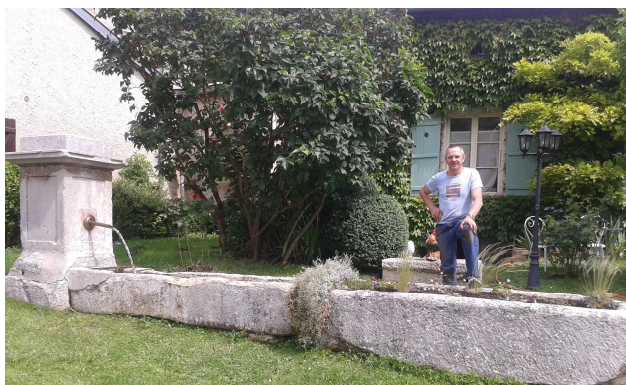
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux consorts SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvault. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvault. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

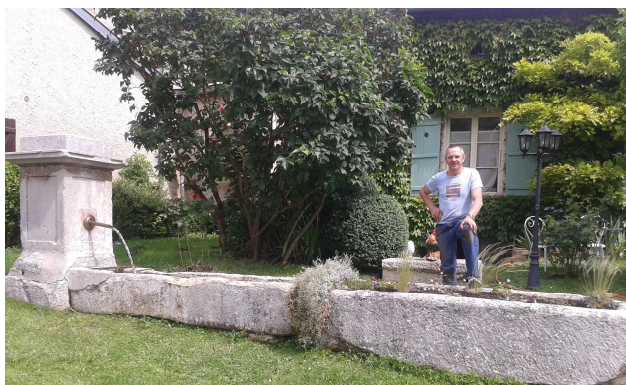
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

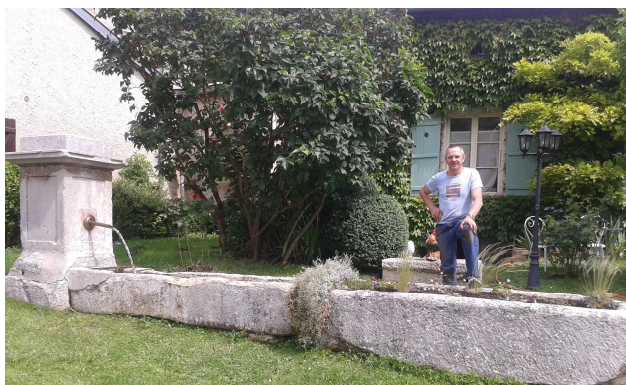
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

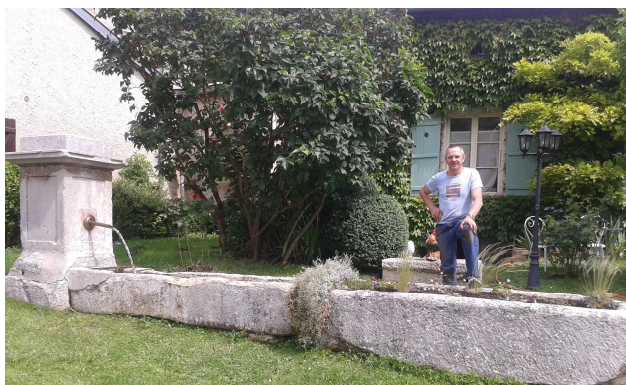
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvault. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

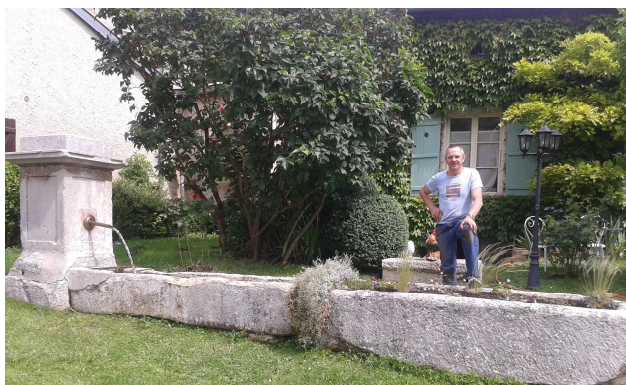
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

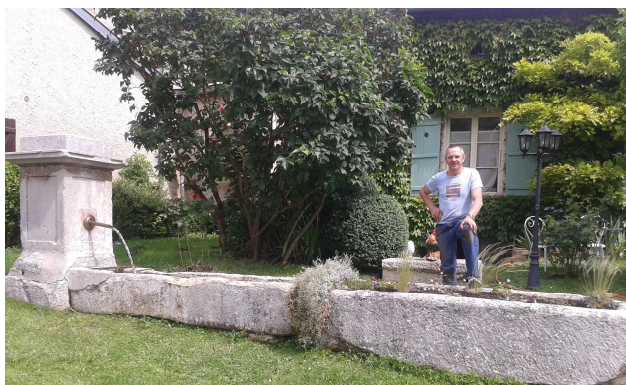
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

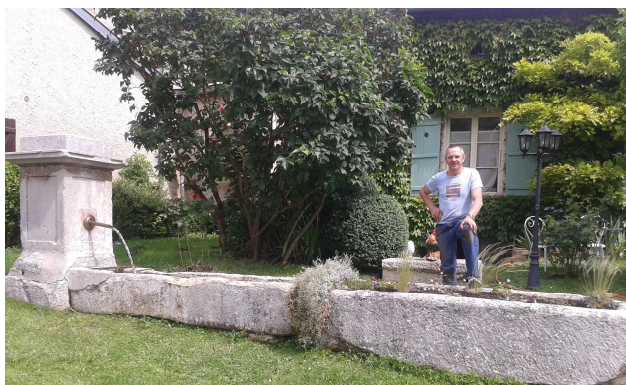
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

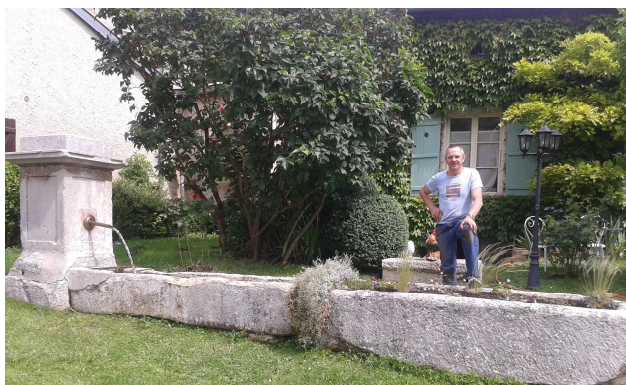
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

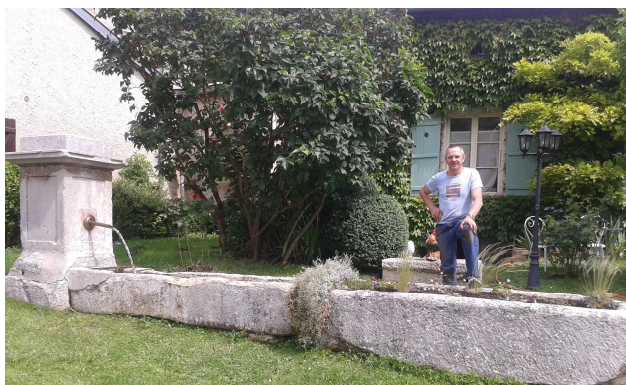
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

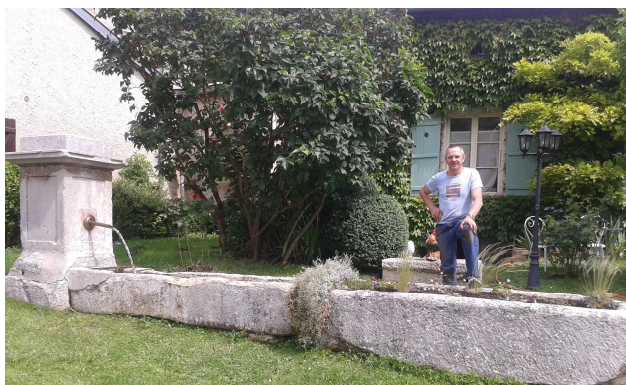
D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 74 du 9 juillet 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2016 :

Absents excusés : Jean-Patrick POLIN (pouvoir à André NOEL) Amandine FLOQUET (pouvoir à Chantal MISCHLER) Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de créer un cadeau identifiant la commune et mettant en valeur l'une de ses activités de création, qui sera offert aux mariés et aux invités de cérémonies importantes.

Le choix s'est porté sur la réalisation d'un cadre pour photos souvenirs, confié à son unique artisan d'art, Olivier CHAZOT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation de 10 cadres en bois et vitraux à Olivier CHAZOT, Atelier Chazot Art Corpus pour un coût unitaire de 120 € HT.

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2016 :

Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à Odile BEIRENS), Sophie BIANCHIN (pouvoir à Elisée FRANÇOIS).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre (CCMW) à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La CCMW avait informé les délégués de sa volonté de réserver ces versements pour constituer un fonds destiné à contribuer à l'installation de la fibre.

Les conseillers municipaux souhaitent que les délégués de la CCMW forment un groupe de travail « Fibre » en lien avec la Région et le Département pour décider de la programmation et de la participation au coût de l'installation de la fibre. Par conséquent, plutôt que de geler des fonds collectés sur une base de calcul spécifique, un fonds spécial pourrait être créé auquel les communes contribueront en toute connaissance et selon les besoins identifiés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Participation à la cotisation de la Mission Locale du Sud Meusien :

Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées par la Codecom Côtes de Meuse Woëvre pour apporter un soutien financier aux associations. Sur un budget de 35 000 €, la part attribuée aux associations qui œuvrent à la vie sociale est de 14 156 € et la cotisation à la Mission Locale d'un montant de 7359, 60 €. Cette cotisation pèse fortement sur le budget destiné aux associations. Convaincue de l'intérêt de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, la CCMW recherche le moyen de maintenir son action. Pour cela, elle a engagé un dialogue avec les responsables afin de travailler

à une meilleure dynamique et elle demande aux communes de contribuer pour 50% au financement de la cotisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement de la cotisation de la Mission locale du Sud Meusien sur la base de 0,60 € par habitant afin que cette participation contribue strictement au :

- Maintien de la mission locale du Sud Meusien,
- Au financement du budget de la CCMW destiné aux associations.

Création d'emplacements cinéraires dans les cimetières :

Il est rappelé l'étude de la demande de plusieurs habitants qui désirent se faire incinérer. Le CAUE 55 propose pour chaque cimetière une installation de cavurnes qui s'intègrent à la configuration de chacun d'eux, respectent la qualité paysagère de ceux-ci et les pratiques funéraires des familles, leur permettant de déposer une plaque, un pot de fleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition du CAUE 55,
- Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre au point le projet dans l'enveloppe définie de 15 000 €.

Bureau de vote unique à Buxières :

Madame le Maire rappelle la réflexion sur la suppression des bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville. Au vu du manque de personnes disponibles pour assurer la permanence des trois bureaux de vote, le maintien de ces trois bureaux s'avère de plus en plus difficile à conserver.

Par ailleurs, elle fait état d'une consultation des habitants à ce sujet par le biais du bulletin municipal qui n'a reçu aucune réponse de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention de :

- Supprimer les bureaux de vote à Buxerulles et à Woinville.

Ainsi, le bureau de vote unique sera celui Buxières-sous-les-Côtes, installé dans la salle communale à côté des locaux de la mairie.

Achat de parcelles boisées :

Deux propositions de vente de parcelles boisées sont faites à la Commune. Il s'agit de :

-la parcelle cadastrée 092 ZB 306 lieudit appartenant aux conjoints SCHNEIDER de Buxerulles d'une contenance de 1h 36 ares. Le prix proposé est de 4 000 €.

-la parcelle cadastrée 585 ZB 10 lieudit « la Valotte » appartenant à Madame BOURCHETTE Brigitte de Saint-Mihiel d'une contenance de 41a 35 ca. Le prix proposé est de 350 €.

Après en avoir délibéré et avoir consulté l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de ces deux parcelles.

Les actes de vente correspondants seront établis par la Commune en la forme administrative. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1^{er} adjoint, pour agir au nom de la Commune.

Madame le Maire est chargée et autorisée à signer tous les documents découlant de cette transaction.

INFORMATIONS

FESTIVITES DU 14 JUILLET – RAPPEL

Mercredi 13 juillet : l'ASCBBW et la commune vous invitent à participer à la retraite aux flambeaux. **RV a la mairie à Buxières à 21h.** Défilé dans les rues puis feu d'artifice et pot de l'amitié.

L'association Schwesterverband (propriétaire du château à Buxières) souhaite renouer avec la tradition d'échange des précédentes années et offre les saucisses et merguez.

Jeudi 14 juillet : rendez-vous à 11h 00 salle communale de Buxières pour le vin d'honneur et la communication de l'avancement des dossiers de la commune.

FISSURES

Nous allons déposer le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. Si vous avez constaté des fissures dans votre maison, il est encore temps de nous faire parvenir une copie de la déclaration du sinistre à votre assurance ainsi que des photos.

Dernier délai : 17 juillet 8h. Vous pouvez envoyer vos documents par mel à mairie.buxieres55@orange.fr ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

PROJET SECURITE

La commune poursuit le travail d'amélioration de la sécurité. Une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement de Commercy ainsi qu'avec la Direction de l'Education et des Transports du Département ont permis de proposer une série d'aménagements à mettre en place.

Cette année, il est prévu d'installer un radar pédagogique tournant (alternance entre les entrées Nord de Buxières, Buxerulles, Woinville) et 2 radars fixes entrée Est et entrée Sud de Woinville. Ainsi que de traiter les points suivants :

Entrée dans Buxières par le chemin rural dit du Laviot : Installer un panneau d'agglomération et planter un fruitier de chaque côté.

Entrée dans Buxerulles par la voie communale n°3 allant de Buxerulles à Montsec : Rapprocher le panneau d'entrée d'agglomération de la voie, il est trop éloigné. Végétaliser et par la suite, retracer les abords pour marquer la voie.

Entrée Sud dans Buxerulles par RD 908 : Mise aux normes du regard à l'angle de la rue coupée avec la RD 908.

À Buxières : élargissement du trottoir côté habitations n° 6 et n° 8 Grande rue et sur rue Maujoyet.

À Woinville : place de la mairie : aménagement de la place avec organisation du stationnement et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire.

Les travaux qui sont commandés dès maintenant sont l'élargissement du trottoir à Buxières (à partir du 18 juillet et sur une durée de 15 jours avec circulation alternée), la pose des radars, le traitement du regard à Buxerulles.

FOSSES SEPTIQUES

Une offre groupée de vidange de fosses septiques avait été faite par Egouts service d'Essey-et-Maizerais.

Les personnes intéressés par la vidange de leurs fosses septiques sont invitées soit à confirmer leur demande soit à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie au plus tard pour le 20 juillet 2016, 19h.

Pour cela, il faut nous communiquer les informations suivantes : votre installation comprend-t-elle : un bac dégraisseur ? une fosse ? une fosse toutes eaux ? le volume

exact. L'accès se fait depuis la voirie ou un chemin consolidé, la longueur du tuyau allant de la fosse au camion est limitée à 30m.

Il faut aussi s'engager à respecter la date d'intervention qui sera convenue ensemble, sinon le tarif *proposé ne pourra plus être tenu par l'entreprise.

**Est mis à votre disposition sur la banque d'informations à l'entrée de la mairie*

PREVENTION DE LA CANICULE : REGISTRE COMMUNAL

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire inscrire sur le registre communal. Il est communiqué aux services de la Préfecture ce qui permet d'identifier les personnes en difficulté et de leur porter secours rapidement. La confidentialité des informations est respectée.

Pour s'inscrire il faut nous communiquer outre les nom et prénom, l'adresse, l'âge, les coordonnées du service d'aide à domicile, les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

TRAVAUX ROUTIERS

Le Département prévoit des travaux de réfection de chaussée (pose d'enduit superficiel) entre les 27 juin 2016 et 15 juillet 2016 pour une durée de 2 jours :

- sur la RD 908 entre le carrefour giratoire d'Apremont et Woinville,
- sur la RD 119 route de la côte allant de Saint-Mihiel.

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ETUDE DU SCHEMA ET ZONAGE D'ASSAINISEMENT

L'étude du schéma et zonage d'assainissement va bientôt être soumise à enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Buxières-sous-les-Côtes pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 8 août 2016 au 8 septembre 2016 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle du Conseil de la mairie de Buxières-sous-les-Côtes les jours et heures suivants : lundi 8 août de 9h à 12h, jeudi 25 août de 16h à 20h, mardi 30 août de 9h à 12h, jeudi 8 septembre de 17h à 20h.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Buxières-sous-les-Côtes, laquelle les annexera au registre d'enquête.

POINT SUR LE STAGE DE MAXIMILIEN PERRIN

« Mon stage à la commune se termine à la fin du mois ; il s'est orchestré en trois temps. D'abord j'ai choisi une méthode d'étude des fossés, basée sur des indicateurs morphologiques, des mesures de la dynamique alluviale (l'aspect vivant de la rivière) et des relevés de la végétation et des libellules.

D'après ces objectifs, j'ai ensuite passé beaucoup de temps sur le terrain afin de récolter les données. Cela a pour moi été l'occasion de redécouvrir le patrimoine naturel de la commune. Haies, zones humides, mares, prairies, vergers traditionnels... sont autant de milieux remarquables à préserver car ils participent à l'attrait du paysage et abritent souvent une riche biodiversité, parfois menacée.

Enfin, la dernière étape est de proposer des actions à mettre en place dans ces fossés à la lumière de cet état des lieux. Cela peut être simplement des recommandations au sujet de la fauche ou du curage mais il peut aussi s'agir de petits aménagements afin d'améliorer l'épuration de l'eau de certains fossés. Des actions comme la recréation de petites sinuosités ou la plantation de végétaux adaptés à l'épuration de l'eau peuvent par exemple être mises en place dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Je suis en train de réfléchir à ces différentes actions que je consignerai dans un plan de gestion, rendu à la commune avant ma soutenance de stage, début septembre. »

LES HABITANTS PARTICIPENT A L'EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les habitants de nos villages sont attentifs à l'embellissement de leurs lieux d'habitation. Denis Richert, propriétaire des chambres de la fontaine à Buxières, avait très envie de voir la fontaine qui est devant chez lui, couler à nouveau. Problème : l'arrivée de l'eau a été coupée. Inventif et tenace, il a monté un système qui puise l'eau depuis son puits. Avec l'accord de la commune, l'eau chante à nouveau rue des vignes. Lors de la tournée « fleurissement », la commission a évoqué la possibilité d'installer un banc fait de pierres de récupération sur la place de la fontaine à Buxerulles. Aussitôt dit, aussitôt fait. Elisée François passe le message et Dominique Gosio et Nicolas Prez ont monté ce charmant banc avec les pierres offertes par Régis Casalini habitant juste en face. Une première pierre au futur aménagement de la place !



Mesdames Claudine Renouard et Maria Oliveira ont nettoyé la fontaine de Morinvaux. La table banc vient d'être remplacée par la commune. La tonte est faite régulièrement par notre employé communal.

Cette placette a beaucoup de charme et dégage une atmosphère paisible et accueillante.

Un grand merci à toutes et à tous.



DEUX ANCIENS NOUS ONT QUITTES

Deux figures de la commune, Henri SCHNEIDER de Buxerulles et Lucie POLIN de Woinville sont décédés. Henri est parti le 2 juin 2016 et Lucie le 6 juin 2016. Nous présentons nos condoléances à leurs familles et les assurons de nos pensées chaleureuses.

MARIAGE

Le 24 juin 2016 nous avons eu plaisir de célébrer l'union de Laure Anne DULERMEZ avec Guillaume BOURGER dont les parents ont créé le gîte du Vieux Pressoir.

NAISSANCE

Le 27 juin 2016 est née à Toul, Lison HOELT, de Mickael HOELT et Emilie DEMAZIERES tous deux domiciliés 13 rue Haute à Buxières-sous-les-Côtes. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Odile BEIRENS